

RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

SPORT VACANCES ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

Sport Vacances est un service municipal géré par le Pôle Enfance et Action Éducative de la commune de Nort-sur-Erdre.

Il propose et organise des activités sportives pour les jeunes de 7 à 13 ans pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël).

Les activités sont encadrées par deux éducateurs sportifs qualifiés.

1. FONCTIONNEMENT

Jours et horaires d'ouverture :

En journée	En demi-journée
de 10h à 16h ou de 10h à 17h en fonction de l'activité (le pique-nique est à fournir par les familles)*	- matin de 10h à 12h30 - après-midi de 14h à 17h*

^{*} pas d'accueil assuré en dehors des horaires d'activité.

Les enfants doivent impérativement être confiés et repris dans les équipements sportifs en présence de l'éducateur. Les parents doivent s'assurer que l'arrivée et le départ de leur enfant ont bien été enregistrés par l'éducateur.

Un enfant malade ne peut pas être accueilli. Si un enfant présente des signes de maladie en cours de journée, les parents seront contactés pour venir le chercher dans les plus brefs délais.

En cas de perte ou d'échange de vêtements ou objets, l'animateur ne pourra être tenu responsable.

Vivre ensemble : le respect envers le personnel, les camarades, le matériel et les locaux sont les règles fondamentales de la vie en collectivité. Un enfant qui ne respecterait pas ces principes pourrait être exclu du service après un avertissement à la famille.

2. INSCRIPTIONS / RÉSERVATIONS

L'inscription préalable est obligatoire pour accéder au service Sport Vacances.

Les réservations pour les journées et ½ journées peuvent s'effectuer sur le site internet de la mairie :

- réservation des activités en ligne
- téléchargement du bulletin d'inscription (disponible aussi en mairie au Pôle Enfance et Action Éducative)

Il n'y aura pas de confirmation de l'éducateur. Seules les annulations des activités vous seront signalées.

Pôle Enfance et Action Éducative : 02 51 12 01 44 e-mail : enfance.jeunesse@nort-sur-erdre.fr

Seules les absences justifiées par un certificat médical au nom de l'enfant, remis dans un délai de 5 jours, ne sont pas facturées, ainsi que **les absences signalées 8 jours avant la date réservée**.

Les activités peuvent être annulées par l'éducateur qui en informera les parents, dans les cas suivants :

- Nombre d'inscrits insuffisant
- Météo défavorable ou intempéries
- Cas de force majeure

Les temps d'ouverture et le programme sont susceptibles d'évoluer en fonction des obligations réglementaires ou de toute autre contrainte, indépendante de l'organisateur.

Les dossiers et bulletins d'inscription sont à retirer au Pôle Enfance et Action Éducative de la mairie, auprès de l'éducateur sportif ou sur le site internet www.nort-sur-erdre.fr

En cas d'urgence, prévenir impérativement les services :

- Sport Vacances : 06 01 39 66 67 - Activités nautiques : 06 86 38 61 00

3. TARIFS

Les tarifs sont appliqués au taux d'effort de 0,68 % sur le quotient familial pour la journée et 0,4740 % pour la ½ journée selon la formule suivante :

Quotient familial x 0.68 % (taux journée)

Ex : QF 1000 x 0,68 % = 6,80 € prix de la journée (même calcul pour la ½ journée avec le taux ½ journée)

Ainsi chaque famille se voit appliquer un tarif proportionnel à ses revenus, dans la fourchette de :

- pour la journée : 3,15 € (tarif plancher) à 8,86 € (tarif plafond)
- pour la ½ journée : 2,13 € (tarif plancher) et 5,78 € (tarif plafond).

Pour les enfants domiciliés en dehors des communes de la CCEG, **une majoration des tarifs** est appliquée : + 5 € par prestation et par enfant.

Une simulation personnalisée des tarifs est possible via votre espace famille sur le site : www.nort-surerdre.fr

Pôle Enfance et Action Éducative : 02 51 12 01 44 e-mail : enfance.jeunesse@nort-sur-erdre.fr